

Avis adopté

Séance plénière du 25 janvier 2023

Du sol au foncier, des fonctions aux usages, quelle politique foncière ?

Déclaration du groupe de la Coopération

Par cet avis, le CESE voulait traiter un sujet faisant l'objet au départ d'un large consensus : la nécessité de préserver les terres agricoles et d'arriver à une effective « Zéro artificialisation nette » préservant les besoins d'équipements, de logements, de transports et de services.

Bien évidemment, les moyens pour atteindre ces objectifs sont différents selon que l'on soit agriculteur, chef d'entreprise ou défenseur de l'environnement. Mais, l'accord sur les grands objectifs aurait dû permettre de trouver des voies partagées si des postulats et des postures n'avaient pas pris le dessus.

Un avis du CESE tire une de ses principales forces dans les consensus équilibrés qu'il permet de dégager. Il peut exprimer des visions différentes sur certains points, c'est légitime et c'est le sens des dissensus. En l'occurrence, le dissensus auquel nous nous associons ne s'oppose pas à une mesure, la taxation des plus-values de cession de terres agricoles devenues constructibles, mais en propose des modalités très similaires avec un objectif plus ciblé.

Pour les coopératives, qui sont des actrices engagées de leurs territoires, la fiscalité doit être un outil d'incitation et ne pas pénaliser une situation non choisie. Elle doit par ailleurs avoir un objectif et s'apprécier globalement. Le constat est suffisamment clair d'une fiscalité trop complexe pour encore la compliquer. La meilleure protection des terres agricoles est d'éviter leur déclassement plutôt que de ponctionner ceux qui ne font qu'utiliser les possibilités offertes par le marché.

On peut légitimement, au CESE, défendre ses idées et ses valeurs. Mais un avis en émanant ne doit pas devenir une tribune. C'est le cas lorsque la volonté de recherche de consensus n'est pas présente et que des formules stigmatisantes émaillent le texte.

Cet avis le souligne, nous avons besoin de renforcer notre autonomie avec des productions agricoles et agroalimentaires variées et compétitives. Nous avons besoin aussi de permettre aux Françaises et aux Français de se loger dignement, de disposer de moyens de transport plus propres, d'avoir les services dont ils ont besoin... Le tout en préservant un environnement qui est aussi leur cadre de vie.

C'est notre défi actuel et nous le relèverons d'autant plus facilement dans une volonté de conciliation des différents besoins. L'avenir peut se construire dans la contrainte, il peut aussi s'envisager dans des efforts réciproquement consentis.

Les coopératives étaient dans cette seconde logique. Nous refusons la préconisation n°12 non sur le fond mais aussi sur son approche et ses modalités avec le paradoxe de proposer presque la même chose. Plus globalement, nous regrettons un texte dans lequel les avancées que nous avons consenties, conscient de la nécessité de préserver les sols, sont restées unilatérales.

Malgré nos réserves, conscients de l'importance et de l'actualité du sujet traité, nous avons décidé de nous abstenir.